



BAROMÈTRE SOCIAL 2020

Les premiers effets d'une crise inédite

Julie Bertrand, Jennifer Wendling (Dros).

Rédigé en collaboration avec : Jérôme Blanche (DRDJSCS), Lila Bua et Martin Davy (ARDML Paca), Laurent Ciarabelli et Jean Vercoutère (Secours Catholique), Alexandre Gautier et Thibaut Farrouch (Insee), Florent Houdmon et Aude Lévêque (Fondation Abbé Pierre), Carole Koch et Ruth Mpozagara (Union Régionale Habitat Jeunes (URHAJ) PACA & Corse), Manuel Pinto (Petits Frères des Pauvres), Caroline Poggi-Maudet (Fondation de Nice), Mathieu Sauviac (Direccte).

Dans le contexte de crise liée à la Covid-19, le Baromètre social du Dros est cette année modifié : au-delà d'un état des lieux au 31 décembre 2019, le document propose une première analyse des impacts de la crise à partir des données les plus récentes (1^{er} semestre 2020) et des éléments qualitatifs recueillis auprès des acteurs de terrain.

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès le mois de mars 2020, un tiers des salariés du secteur privé s'est retrouvé au chômage partiel et le nombre d'allocataires du RSA a progressé de 9% au 1^{er} semestre 2020.

Avec les premières mesures liées au confinement, tous les acteurs, institutionnels et associatifs, ont constaté une aggravation des situations de pauvreté et une augmentation des besoins relevant de besoins primaires, tels que l'accès à

l'alimentation, à l'hébergement et au logement. Tous ont dû se mobiliser et faire preuve d'inventivité afin de mettre en place de nombreux dispositifs dans l'urgence.

Au niveau local, les associations ont eu un rôle clé dans l'accompagnement des publics les plus fragiles. Certaines ont été amenées à se réorganiser et à se concentrer sur des missions parfois éloignées de leurs actions habituelles.





LES INDICATEURS CLÉS DU BAROMÈTRE SOCIAL

Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, SOeS – Traitement Dras

Retrouvez l'ensemble des chiffres et illustrations de la présente publication, ainsi que des analyses, données complémentaires (indicateurs clés à l'EPCI) et autres éléments d'informations sur notre site Internet dans le fichier de données associé au Baromètre.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*
Pauvreté / conditions de vie											
1	Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans (en %)										
	19,1	19,5	19,9	20,1	20,4	20,7	21,5	21,2	21,4	21,3	21,0
2	Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales (en %)										
		48,4	48,6	49,6	49,3	48,9	49,5	46,9	46,2	45,4	42,0
3	Revenu médian des foyers à bas revenus : revenu mensuel par unité de consommation (en €)										
		665,6	675	684	706	722	735	726	733	755	ND
4	Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus (en %)										
		14,9	14,0	15,9	16,1	16,8	17,1	16,7	16,6	15,4	ND
5	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans (en %) [1]										
	7,6	7,9	8,3	8,8	9,3	9,5	9,7	9,4	9,4	9,6	9,7(p)
6	Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif Caf (en %)										
	7,6	4,4	4,3	5,7	5,5	2,8	1,6	-3,4	0,6	0,0	0,2
7	Persistance des allocataires du RSA socle Caf : part des allocataires du RSA socle depuis au moins 3 ans (en %) **										
	40,9	40,8	43,1	48,3	48,8	50,3	52,1	55,3	54,5	52,7	50,6
Formation / insertion / emploi											
8	Jeunes non insérés : population âgée de 18 à 25 ans qui n'a pas d'emploi et n'est ni étudiante, ni élève, ni stagiaire (en %) [2]										
	21,8	22,7	23,8	24,6	25,2	25,6	26,0	25,7	25,2	ND	ND
9	Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (en %) [3]										
	28,9	33,1	35,5	36,8	38,5	40,1	41,9	42,4	42,6	45,2	46,3
10	Taux de chômage localisé annuel moyen (en %) [4]										
	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4	11,5	11,6	11,4	10,8	10,5	9,7
11	Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance chômage (RAC) ou l'ASS, parmi les DEFM de catégories ABCDE (en %)										
					51,1	51,4	52,4	49,2	48,9	47,6	49,8 (p)
12	Part des salariés en emploi stable : CDI ou fonction publique (en %) [2]										
	84,5	84,7	84,9	85,0	85,0	85,0	84,8	84,7	84,7	ND	ND
Logement											
13	Part des logements suroccupés (en %) [2]										
	12,8	12,8	12,8	12,8	12,9	12,9	12,9	12,8	ND	ND	ND
14	Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (en %)										
				12,7	12,9	12,9	13,1	13,1	13,3	13,6	13,7
Santé											
15	Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC : assurés du régime général (en %)										
	9,4	9,2	9,6	9,6	9,3	9,5	10,4	11,1	11,1	10,8	10,4
Personnes âgées											
16	Indice de vieillissement de la population : part de la population de 65 ans ou plus sur la population des moins de 20 ans (en %) [2]										
	84,0	85,6	87,1	89,2	91,0	93,7	95,7	97,4	99,5	ND	ND
17	Taux d'allocataires du minimum vieillesse : parmi les retraités du régime général (en %)										
		6,1	6,0	5,1	5,7	5,6	5,6	5,6	5,5	5,7	6,0

* A compter de 2018, les données Caf utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

** Cet indicateur ayant été modifié, les données ont été rétopolées et ne sont plus comparables avec les anciens Baromètre (allocataires du RSA socle et non plus du RSA socle majoré).

[1] Les données ASS étant consolidées au fil du temps par Pôle emploi, ces indicateurs varient entre deux Baromètres car ils sont rétopolés chaque année.

[2] 2017 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

(p) Données ASS et le taux de demandeurs d'emploi non indemnisés sont des données provisoires.



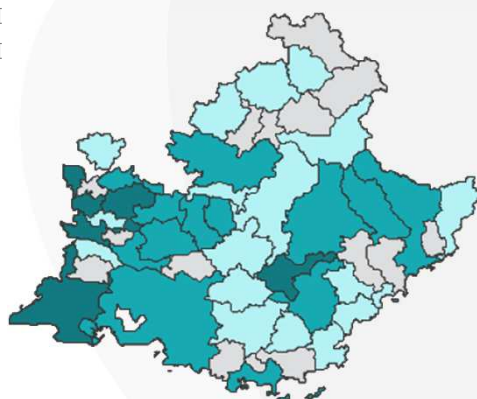
PAUVRETÉ EN RÉGION : DES TERRITOIRES DÉJÀ FRAGILES AVANT LA CRISE

En 2017, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 % des ménages vivent avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté contre 14,5 % en France métropolitaine. Ce seuil, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 041 € pour une personne seule en 2017. Le taux de pauvreté est plus important chez les jeunes de moins de 30 ans (24,8 % en région contre 22,4 % au niveau national).

Certains territoires apparaissent plus vulnérables que d'autres et leur population, déjà fragile, a été particulièrement touchée par la crise sanitaire. Ainsi, dans le sud-ouest de la région, le taux de pauvreté est supérieur à 20 % dans certaines intercommunalités telles que la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la CA du Grand Avignon (COGA) et la CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE) [1].

1 Taux de pauvreté, par EPCI, en 2017

- [19,4 % ; 22 %]
- [16,6 % ; 19,4 %]
- [13,8 % ; 16,6 %]
- [11 % ; 13,8 %]



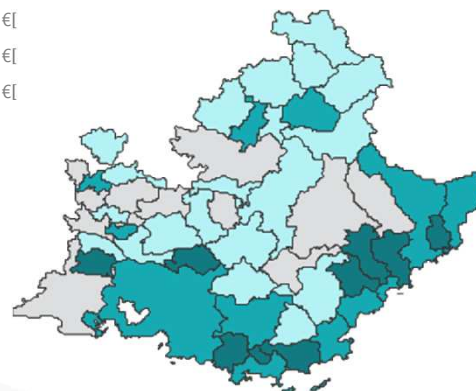
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

En région, le revenu disponible médian s'établit en 2017 à 1 733 € contre 1 759 € au niveau national. En lien avec un taux de pauvreté élevé, le revenu disponible médian est particulièrement faible dans les territoires d'Arles et d'Avignon (inférieur à 1 600 €). Dans d'autres territoires ruraux comme la CC Alpes-Provence-Verdon - Sources de Lumière, la CC Alpes d'Azur et la CC Lacs et Gorges du Verdon, le revenu disponible médian est également inférieur à la moyenne nationale et régionale [2].

Dans tous ces territoires, l'impact de la crise sur les revenus risque d'être important du fait notamment du poids des activités touristiques dans le marché de l'emploi. Ces secteurs emploient en effet de nombreux salariés saisonniers ou intérimaires, premiers touchés par les difficultés (cf page 4).

2 Revenu disponible* médian, par EPCI, en 2017

- [1 808 € ; 1 983 €]
- [1 707 € ; 1 808 €]
- [1 606 € ; 1 707 €]
- [1 555 € ; 1 606 €]



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

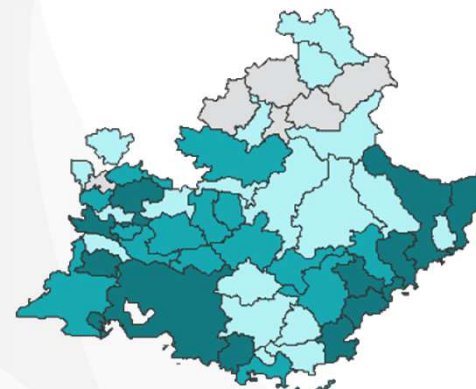
* Le revenu disponible est le revenu mensuel à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues.

Les inégalités de revenus, particulièrement marquées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, placent la région au second rang des régions les plus inégalitaires de France métropolitaine, derrière l'Île-de-France.

Si le revenu disponible médian est plus élevé sur le littoral, les inégalités de niveau de vie y sont importantes, notamment dans les territoires de la CC du Golfe de Saint-Tropez, de la CA de Sophia Antipolis, de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de la Métropole Nice Côte d'Azur ou encore de la CA Cannes Pays de Lérins. Sur ces territoires en 2017, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est en moyenne 3,8 fois supérieur au niveau de vie des 10 % les plus modestes en Provence-Alpes-Côte d'Azur [3].

3 Rapport interdécile du niveau de vie, par EPCI, en 2017

- [3,6 ; 3,9]
- [3,3 ; 3,6]
- [3 ; 3,3]
- [2,7 ; 3]



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.



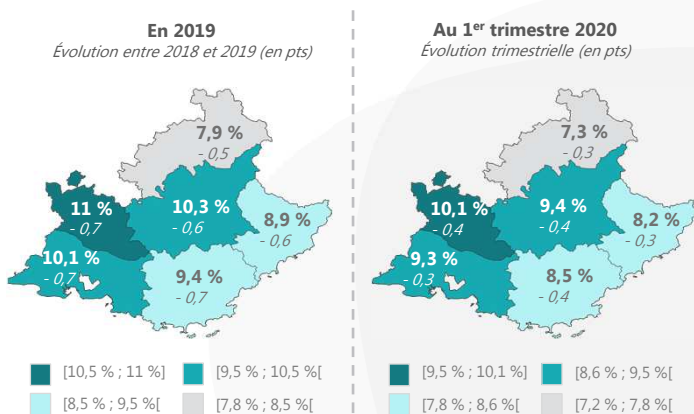
L'IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Source : Direccte

Quatrième année consécutive de repli du chômage en 2019, baisse en trompe l'œil début 2020

En 2019, pour la quatrième année consécutive, le taux de chômage localisé a diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour s'établir à 9,7 % de la population active (contre 10,4 % en 2018 et 10,8 % en 2017). Ce taux est le plus bas enregistré en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2008, mais la région demeure cependant la troisième région de France métropolitaine la plus touchée par le chômage après l'Occitanie (10 %) et les Hauts-de-France (10,4 %). En France métropolitaine, le taux de chômage se réduit également (- 0,5 point sur un an) et atteint 8,2 %. Tous les départements de la région sont concernés par ce recul du taux de chômage [4].

4 Taux de chômage localisé, par département



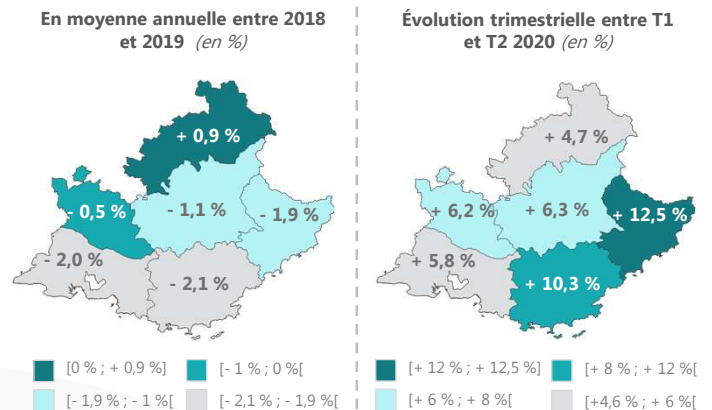
Source : Insee

Avec la crise sanitaire et le confinement généralisé intervenu mi-mars, le taux de chômage localisé a poursuivi sa baisse en région au 1er trimestre 2020. Cette baisse du taux de chômage résulte d'un fort recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi pendant la période de confinement. Celle-ci a en effet fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple). Pour la première fois depuis 2008, le taux de chômage passe sous la barre des 9 % et s'établit à 8,9 % de la population active (contre 7,6% en France métropolitaine).

La baisse de la demande d'emploi logiquement stoppée par la crise sanitaire

En moyenne en 2019, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (sans aucune activité) a diminué pour la deuxième année consécutive en région (- 3,2 %, après - 0,3 % en 2018). Dans le même temps, le nombre des demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite (catégories B et C), continue de progresser, mais à un rythme ralenti (+ 1,2 %, après + 6,4 % en 2018). Au final toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi recule pour la première fois depuis 2008 (- 1,7 %).

5 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi, par département (cat. A, B et C)

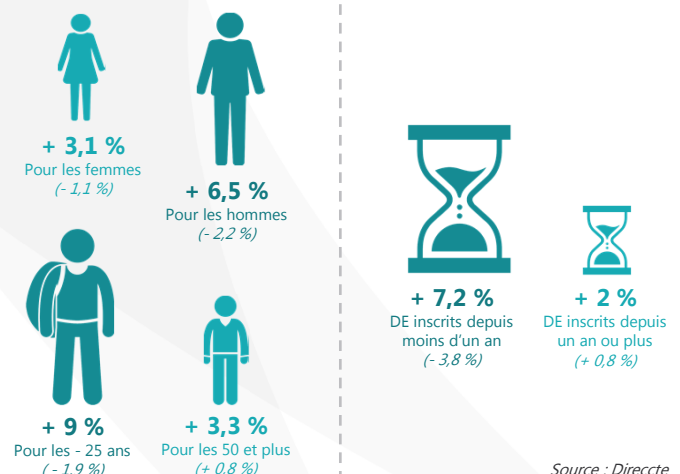


Source : Pôle Emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Avec la crise sanitaire et la période de confinement, la demande d'emploi est repartie à la hausse. En moyenne au deuxième trimestre 2020, le nombre d'inscrits en catégorie A augmente de 21,9 % sur un an. Ce chiffre traduit notamment un basculement entre les différentes catégories. En effet, dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et C diminue de 25,7 %. Au final, le total des inscrits en catégories A, B, C progresse de 4,8 % (contre 4,2 % en France métropolitaine).

Au deuxième trimestre 2020, la demande d'emploi augmente deux fois plus vite pour les hommes que pour les femmes en rythme annuel (+ 6,5 % contre + 3,1 %). Dans le contexte de confinement, la demande d'emploi des moins de 25 ans a été particulièrement impactée (+ 9 % contre + 3,3 % pour les 50 ans et plus). Le confinement ayant provoqué l'inscription de nouveaux demandeurs d'emploi, le nombre d'inscrits depuis moins d'un an a augmenté de façon très marquée (+ 7,2 %). Le nombre d'inscrits depuis plus d'un an progresse également sur la période (+ 2 %) [6]. A noter que les demandeurs d'emploi de longue durée rassemblent 46,4 % des inscrits de la région.

6 Évolution de la demande d'emploi (DE) par public entre T2 2019 et T2 2020 (évolution 2018/2019)



Source : Direccte



LES EMPLOYEURS FACE À LA CRISE SANITAIRE : ARRÊT DES EMBAUCHES ET RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Source : Insee, Direccte

Les mesures de confinement du 17 mars au 10 mai 2020 ont provoqué une baisse brutale et de grande ampleur de l'activité économique en France. Pour les entreprises, la réduction des embauches a constitué un premier levier d'ajustement de leurs effectifs. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) du mois d'avril 2020 hors intérim ont diminué de trois quarts par rapport à l'année 2019. En s'appuyant sur le recul constaté des DPAE et sur des informations relatives à l'intérim, on estime que le non-recrutement aurait réduit de 9,1 % le niveau d'emploi salarié au 10 mai, date de fin du confinement. Ainsi, à cette date, 163 000 personnes qui auraient occupé un emploi salarié en l'absence de Covid-19 en seraient privées.

Sur l'ensemble de la période allant du 17 mars au 10 mai 2020, la contraction des embauches liée à l'épidémie de Covid-19 aurait concerné 241 000 personnes. Presque la moitié d'entre elles aurait moins de 35 ans contre trois sur dix pour l'ensemble des salariés sur la période.

Les entreprises régionales ont également mobilisé très largement les dispositifs d'activité partielle et d'arrêt de travail pour maladie et garde d'enfant. Pendant le confinement, 35 % à 40 % des salariés de la région ont été concernés chaque jour. Les secteurs d'activité n'ont pas été touchés uniformément par le choc économique et n'ont pas mobilisé les dispositifs d'ajustement de la main-d'œuvre dans les mêmes proportions. Au 1er avril, 51 % des salariés de la construction et 41 % de ceux des services marchands étaient concernés par l'activité partielle ou un arrêt de travail. C'était le cas de 29 % des salariés dans l'industrie et de 27 % dans les services non marchands. Dans des secteurs spécifiques à forte part de cadres de fonctions métropolitaines, le télétravail a été plus fréquent, permettant de limiter l'activité partielle.

En mars 2020, un tiers des salariés du privé est en chômage partiel

Source : Direccte / OPC

Du 1er mars au 22 juin 2020 en région, 128 400 demandes d'activité partielle (AP) ont été déposées par 115 400 établissements. Ces demandes concernent potentiellement 946 000 salariés. Le nombre de demandes a explosé passant de 1 200 le 17 mars à près de 117 000 le 11 mai. Avec 9,1 % des demandes nationales, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région ayant reçu le plus de demandes d'activité partielle après l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, et juste devant Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. À l'image de son tissu productif, davantage de petits établissements ont eu recours à l'AP en région qu'au niveau national : 46 % des salariés faisant l'objet d'une demande travaillent dans des établissements de moins de 20 salariés contre 31 % en France. En région, les effectifs se concentrent dans les établissements des secteurs des activités de soutien aux entreprises (20 %), du commerce (18 %) et de l'hébergement-restauration (12 %).

Au 22 juin 2020, 91 200 demandes d'indemnisation ont été déposées par 99 700 établissements au titre des heures d'activité partielle effectivement chômées en mars 2020. 783 200 salariés étaient susceptibles d'être placés en activité partielle au mois de mars sur la base des périodes prévisionnelles d'activité partielle demandées. Seuls 60 % des salariés couverts par une demande d'autorisation en mars ont effectivement été placés en activité partielle ce mois-là.

En avril 2020, mois plein de confinement, le nombre de salariés effectivement en activité partielle a augmenté de 12 % sur un mois (+ 57 600). À l'exception de la fabrication de matériel de transport, en léger repli, tous les secteurs sont orientés à la hausse et notamment l'information-communication (+ 43 %), les activités financières et d'assurance (+ 41 %) et la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines (+ 40 %). L'évolution du nombre d'heures chômées est sans commune mesure avec celle du nombre de salariés ou d'établissements ayant recours à l'activité partielle : + 141 % demandes d'indemnisation en un mois.

En mai, les premières consolidations des demandes d'indemnisation indiquent une orientation à la baisse du nombre de salariés en activité partielle, en lien avec la reprise d'activité depuis le déconfinement. De l'ordre de 20 %, ce recul global recouvre de fortes disparités sectorielles et territoriales : le nombre de salariés en AP baisse par rapport à avril plus rapidement dans les Hautes-Alpes (- 38 %) et dans le secteur de la construction (- 40 %), en phase avec la reprise d'activité dans les chantiers du bâtiment.

Depuis le début de la crise sanitaire, le montant des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux tiers) et l'Unedic (un tiers) au 6 juillet s'élève à plus d'un milliard d'euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour en savoir plus : Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n°85, juillet 2020

Repli historique de l'emploi salarié

Sources : Direccte, Insee, estimations d'emploi, estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

Fin 2019, la région comptait 1 882 400 salariés et en un an 24 800 emplois salariés avaient été créés (+ 1,3 %). Toutefois, cette tendance a été nettement impactée par la crise sanitaire. En effet, après plus de quatre ans de hausse ininterrompue, l'emploi salarié recule très fortement au 1er trimestre 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur : - 2,0 % (soit - 37 800 emplois). Si l'emploi public diminue légèrement (- 0,2 %), l'emploi privé qui concentre 75 % des effectifs dans la région, décroît de façon significative (- 2,6 %) et enregistre ainsi sa plus forte baisse. L'intérim contribue davantage à cet effondrement que l'emploi hors intérim avec une perte de 21 400 emplois (- 41,3 %, contre - 0,9 % pour l'emploi hors intérim). Le taux de recours à l'intérim s'établit ainsi à 1,7 %, son niveau le plus bas jamais atteint depuis 2001.

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, l'emploi salarié décroît fortement en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1er trimestre 2020 dans les principaux secteurs d'activité :

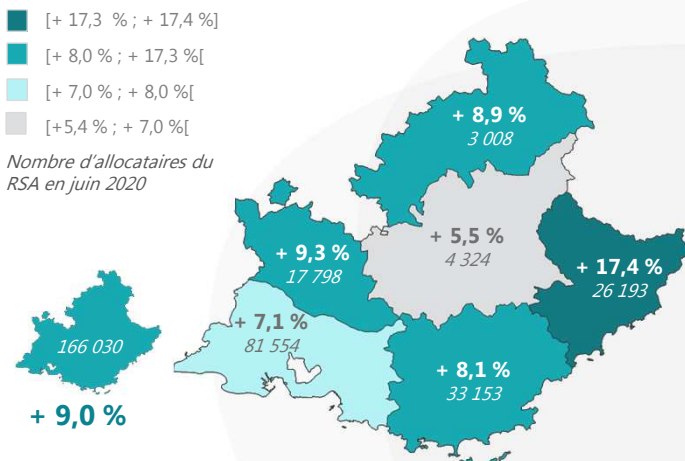




UNE FORTE HAUSSE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU 1ER SEMESTRE 2020

Alors qu'en 2019 le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) avait diminué, en lien notamment avec l'évolution favorable de l'emploi ces dernières années, la crise du Covid-19 s'est traduite par une forte hausse des bénéficiaires au premier semestre 2020. Fin juin 2020 en région, 166 030 foyers sont allocataires du RSA, soit une augmentation de 9% en 6 mois. Le nombre d'allocataires progresse dans tous les départements avec une progression très marquée dans le département des Alpes-Maritimes (+ 17,4 %) soit près de 4 000 allocataires supplémentaires entre décembre 2019 et juin 2020 [7].

7 Évolution du nombre d'allocataires du RSA entre décembre 2019 et juin 2020, par département



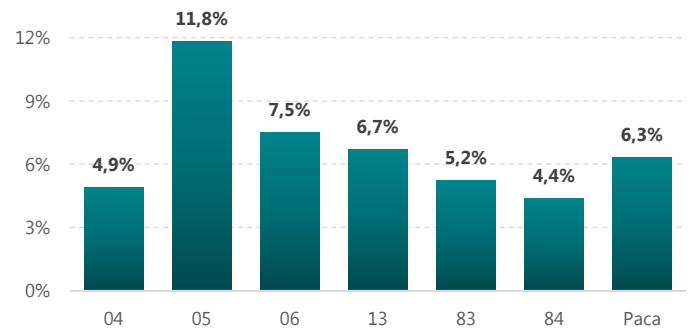
Source : Données Cnaf, ALLSTAT FR2 (données semi-définitives) – traitement Dros

Cette forte augmentation peut s'expliquer en partie par le maintien automatique des prestations sociales*. Ainsi dans la région, près de 10 500 allocataires ont vu leurs droits prolongés pendant la crise sanitaire entre mars et mai 2020. Cela a concerné 11,8% des allocataires dans les Hautes-Alpes (346 personnes), 7,5% dans les Alpes-Maritimes (1 963 personnes) et 6,7% dans les Bouches-du-Rhône (5 436 personnes).

Ce maintien automatique a concerné également les allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). En région, 750 allocataires ont pu en bénéficier entre mars et mai 2020. Trois quarts des allocataires de l'AAH bénéficiaires de ce maintien se concentrent dans trois départements de la région : 276 allocataires dans les Bouches-du-Rhône, 154 allocataires dans les Alpes-Maritimes et 150 allocataires dans les Hautes-Alpes.

* L'ordonnance n°2020-312 du 25 mars 2020 prolonge automatiquement les droits au RSA. Elle permet aux bénéficiaires du RSA de continuer à percevoir l'aide jusqu'au 12 septembre 2020, sans réexamen de leurs droits. Les droits au RSA seront réexaminés après ce délai, y compris pour la période écoulée.

8 Part des allocataires qui ont bénéficié du maintien automatique du RSA, par département



Nombre d'allocataires qui ont bénéficié du maintien automatique du RSA en mars, avril et mai 2020 sur le total des bénéficiaires du RSA en mai 2020

Source : Données Cnaf, ALLSTAT FR2 (données semi-définitives) – traitement Dros

D'autres dispositifs sont venus compléter les mesures sociales prises depuis le début de la crise sanitaire :

- ❖ le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité versée aux foyers les plus modestes afin de les soutenir dans ces moments difficiles.
- ❖ le versement d'une aide financière d'urgence versée aux allocataires les plus fragiles, lorsque la crise sanitaire a un impact direct sur leurs conditions de vie et qu'elles ne parviennent à faire face financièrement aux besoins de première nécessité (notamment alimentaires) en raison des impacts liés au confinement.
- ❖ le versement d'une aide de 200 euros aux jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité.

9 Versement d'aides financières par les Caf en région

Aide exceptionnelle de solidarité

Versement mai et juin 2020



313 205
Familles



440 254
Enfants

Aide financière d'urgence

Versement avril, mai et juin 2020
(hors département du Var)



1 169
Aides versées



1 451
Adultes

Aide exceptionnelle aux jeunes

Versement juin 2020



33 732
Jeunes



715
Familles
monoparentales



2 236
Enfants

Source : Données Cnaf - traitement Dros



BRANCHE FAMILLE : ADAPTER LES SERVICES AUPRÈS DES ALLOCATAIRES ET DES PARTENAIRES

Depuis mars, le système de protection sociale a été fortement mis à contribution. Ce « filet de sécurité » a constitué un stabilisateur économique et social. Cependant, une partie importante de la population, moins bien couverte, a connu des difficultés accrues, en lien avec des baisses de revenus (perte de chiffre d'affaires pour les indépendants, chômage partiel dans le secteur privé, perte d'emploi pour les travailleurs précaires et les personnes en CDD), assorties parfois d'une hausse des charges (repas en l'absence d'accès aux tarifs sociaux des cantines, énergie, etc.).

Pour la branche Famille, cette crise a obligé à réagir très rapidement autour de plusieurs axes :

- Adapter l'accessibilité des Caf à la situation exceptionnelle : mise à disposition de boîtes mail pour transmettre des documents, ligne téléphonique pour les demandes les plus urgentes, formulaires interactifs à compléter directement en ligne pour les demandes les plus courantes.
- Assurer le maintien automatique des prestations et soutenir financièrement les allocataires les plus fragiles, afin que la crise sanitaire ne se double pas d'une crise sociale d'ampleur (cf. page précédente).
- Sécuriser le financement des partenaires afin qu'ils puissent continuer à assurer leurs services aux familles après la crise : l'accueil de la petite enfance, l'animation de la vie sociale, la parentalité, la jeunesse.



Aides exceptionnelles pour les structures d'accueil des jeunes enfants (EAJE, assistants maternels, micro-crèches...)



Adaptation des modalités de calculs des prestations de services pour l'ensemble des équipements hors EAJE (relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement, lieux d'accueil enfants-parents, médiation familiale, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, services d'aide à domicile, centres sociaux et espaces de vie sociale)

- Accompagner les ménages les plus précaires : les Caf se sont mobilisées pour identifier les familles en difficulté, repérer les situations d'urgence sociale et apporter un soutien financier au-delà des dispositifs nationaux sur leurs fonds locaux. L'octroi de ces aides s'est inscrit dans un cadre partenarial coordonné, pour favoriser les circuits de traitement et pour éviter les doubles prises en charge.

Quelques exemples d'actions locales



Animation d'une cellule départementale de coordination des acteurs départementaux intervenant en matière d'accueil des enfants de 0 à 16 ans et appel à initiatives « Jeunesse et Covid-19 » par la Caf du Var



Opération « paniers solidaires » déployée par les Caf des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, en lien avec plusieurs partenaires (MSA, Chambre d'Agriculture, centres sociaux)



Aides à la cantine transformées en un versement direct aux familles à Nice et Marseille : les Caf se sont chargées de l'identification des familles et du paiement

Pour plus d'informations sur certaines actions locales déployées par les Caf, nous vous invitons à consulter le document associé au Baromètre Social 2020 :



L'ACTION SOCIALE PAR TEMPS DE CRISE SANITAIRE

LA FORTE MOBILISATION DES ACTEURS EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



UNE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ACCRUE PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

Source : DRDJSCS

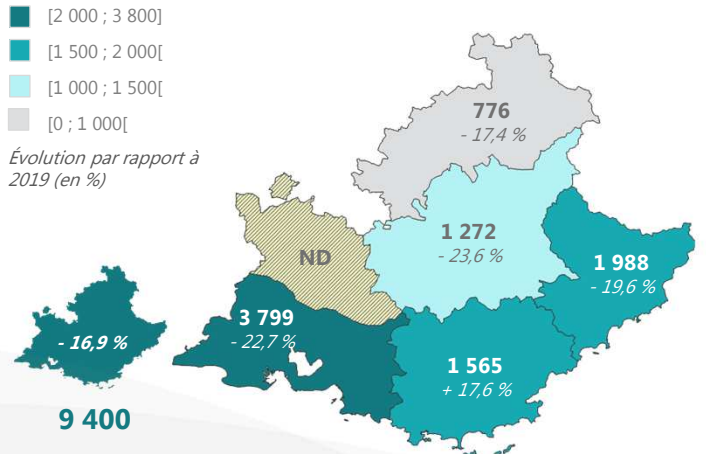
Le confinement a entraîné dans certains territoires de la région (particulièrement à Marseille et Nice) une véritable crise d'accès à l'alimentation, du fait notamment d'une baisse des revenus d'activités et l'arrêt des cantines scolaires. Le recours aux structures d'aide alimentaire s'est ainsi brutalement accentué, avec la difficulté, pour ces associations souvent composées exclusivement de bénévoles, de poursuivre leur activité.

Cette situation a suscité une mobilisation citoyenne très intense, ainsi que des aides exceptionnelles de l'État et des collectivités. Concernant les seules aides de l'État, le budget d'intervention en matière d'aide alimentaire (achat de denrées et soutien au fonctionnement des structures) est passé de 1 million d'euros en notification initiale à près de 5,7 millions à la date du 17 septembre 2020.

En l'absence d'un système d'information organisé dans un domaine caractérisé par un très grand nombre d'intervenants (près de 250 associations sont habilitées à effectuer de l'aide alimentaire), il est difficile à ce stade d'évaluer précisément l'évolution du nombre de denrées distribuées et des bénéficiaires concernés. Les grands réseaux évoquent un accroissement de l'activité de 30 à 40 %. Pour approcher ce phénomène dans la région, deux sources sont exploitées ici : les données d'activité du réseau régional des épiceries sociales (ANDES)* et une enquête sur les bénéficiaires des chèques services financés par l'État.

Entre mi-mars et fin juin 2020, 131,5 tonnes d'aliments ont été distribuées, contre 126,3 tonnes sur la même période en 2019 (soit une augmentation de + 4,1 %).

11 Nombre de ventes pendant la crise, par département



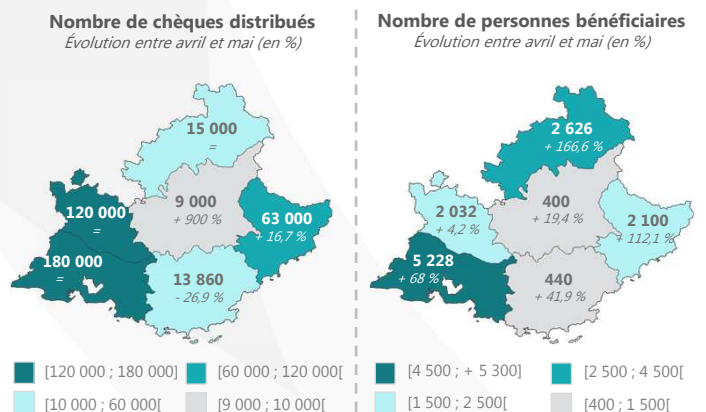
Évolution par rapport à 2019 (en %)

ND : Données non disponibles pour le département du Vaucluse
Source : DRDJSCS Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Escarcelle, épiceries solidaires, ANDES

Distribution des chèques services alimentaires par l'État à destination des personnes précaires

En mai 2020, deux mois après le début du confinement en France lié à l'épidémie de Covid-19, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a distribué près de 401 000 chèques à destination des populations hébergées en squat ou à la rue, soit 12 000 chèques de plus en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport au mois d'avril (+ 3,1 %). Le nombre de bénéficiaires a presque doublé entre avril et mai 2020, passant de 7 683 à 12 826 bénéficiaires (+ 66,9 %). Cette augmentation reflète la précarité engendrée par l'épidémie de Covid-19 et le confinement imposé par le gouvernement pour endiguer l'épidémie. On constate une importante augmentation du nombre de bénéficiaires dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, où l'on enregistre respectivement une augmentation de 166,6 % et 112,1 % de bénéficiaires. Entre avril et mai, ce sont 71 % d'enfants bénéficiaires supplémentaires au niveau de la région [12].

12 Nombre de chèques distribués et nombre de personnes bénéficiaires, par département, mai 2020



Source : DRDJSCS Provence-Alpes-Côte-d'Azur

10 Les produits alimentaires les plus sollicités pendant la crise du Covid-19



* Autres : comprend tout ce qui n'est pas déjà cité dans les autres catégories nutritionnelles : alimentation bébé, boissons hors pur jus, sauces, condiments, plats cuisinés...
Source : DRDJSCS Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Escarcelle, épiceries solidaires, ANDES

Les produits les plus sollicités pendant la crise ont été les produits à base de matières grasses (+ 87,4 %) ainsi que les produits sucrés (+ 13,3 %). Seuls les aliments non essentiels (sauces, plats cuisinés, jus de fruits...) et les produits laitiers ont enregistré une diminution de leur distribution (respectivement - 4,5 % et - 22,9 %) [10].

* A noter que parmi les épiceries conventionnées par l'ANDES, toutes ne sont pas encore dotées du logiciel (Escarcelle) qui permet l'enregistrement des denrées distribuées ainsi que leurs bénéficiaires. Par ailleurs, certaines épiceries n'ont pu utiliser correctement le logiciel pendant le confinement, pour diverses raisons : manque de main d'œuvre, augmentation du nombre de bénéficiaires, fonctionnement dégradé... Enfin, données concernent les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sauf le Vaucluse.



DES CONDITIONS DE LOGEMENT IMPACTÉES PAR LA CRISE DU COVID-19

Conditions de vie en confinement : 571 400 habitants vivent dans un logement « suroccupé »

Les mesures de confinement instaurées entre mars et mai 2020 ont affecté de façon inégale les conditions de vie des ménages. Dans un tel contexte, habiter un logement trop petit a pu contribuer à dégrader particulièrement la qualité de vie.

En 2016, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 571 400 personnes habitent un logement suroccupé, soit 12 % de la population. Cela concerne 7,5 % des ménages, qui ne disposent pas de suffisamment de pièces au regard de la norme. Provence-Alpes-Côte d'Azur est davantage touchée que toute autre région de province même si la suroccupation est encore bien plus marquée en Île-de-France (19 % de la population). L'ampleur de ce phénomène peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs : urbanisation importante du territoire, coût élevé du foncier et de l'immobilier, prépondérance de l'habitat collectif.

La population vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est très concernée : 18 % des ménages habitent un logement suroccupé. Ce taux est supérieur à la moyenne des QPV de France métropolitaine (14,4 %). Au sein de la commune de Nice, la suroccupation du logement touche 33 % des ménages du quartier de l'Ariane et 30 % de ceux vivant dans le quartier du Paillon. À Marseille, près d'un quart des logements sont suroccupés dans certains quartiers du nord et du centre-ville.

La suroccupation affecte tout particulièrement les enfants. En 2015, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 202 300 enfants âgés de moins de dix-huit ans habitent un logement auquel il manque au moins une pièce au regard de la taille du ménage. C'est 20 % de l'ensemble des enfants mineurs, contre 13 % en moyenne française. Au sein de la région, cette part s'échelonne de 8 % dans les Hautes-Alpes à 30 % dans les Alpes-Maritimes.

Pour en savoir plus : Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n°62, mai 2020

Un semestre particulier, avec un relogement entravé par l'urgence sanitaire

Extrait du « Bilan intermédiaire 2020 des demandes et attributions de logements locatifs sociaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur » publié par la DREAL le 25 août 2020

Lors du confinement, de nombreuses activités ont été suspendues, impactant la rotation dans le parc social. Ainsi, certains travaux devant être réalisés entre deux locataires ont pu prendre du retard, décalant quelques fois les emménagements, limités par ailleurs en raison de la crise sanitaire.

L'ensemble de ces éléments a de fait entraîné une diminution du nombre de logements sociaux disponibles et donc une baisse des propositions faites aux demandeurs de logements sociaux.

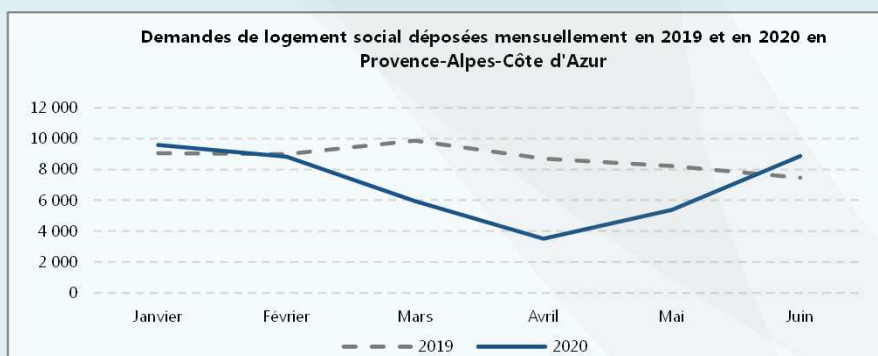
Toutefois, de nombreux bailleurs de la région se sont adaptés à la situation, en organisant des commissions d'attributions des logements sociaux de façon dématérialisée ou en optimisant la gestion des dossiers afin de rattraper le retard dès la sortie du confinement. Ainsi, le nombre d'attributions de logements sociaux, bien qu'inférieur aux années précédentes, n'a pas été drastiquement impacté sur l'ensemble du premier semestre 2020.

Évolution des demandes de logement social pendant le premier semestre 2020

Au 30 juin 2020, le nombre de demandes de logement social actives en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élevait à 196 436, soit 8,5 % des demandes au niveau national. Les demandes en mutation (d'un logement social à un autre) représentent 26,7 % des demandes, proportion habituellement observée.

À l'échelle nationale, le confinement a eu un impact sur les demandes de logement social, qui diminuent en février 2020, puis chutent les deux mois suivants, certainement en raison de la fermeture des guichets et de la difficulté à se procurer certains documents à cette période. Au niveau régional, la crise sanitaire a également eu un impact, particulièrement ressenti en mars et en avril 2020.

L'année 2019, sur la même période, avait connu une continuité, avec un rythme de 7 500 à 9 100 demandes déposées mensuellement en Provence-Alpes-Côte d'Azur. 52 278 demandes avaient été déposées entre le 1er janvier et le 30 juin 2019, contre 42 146 demandes pour le premier semestre 2020, soit une diminution de 19,4 % d'une année à l'autre.



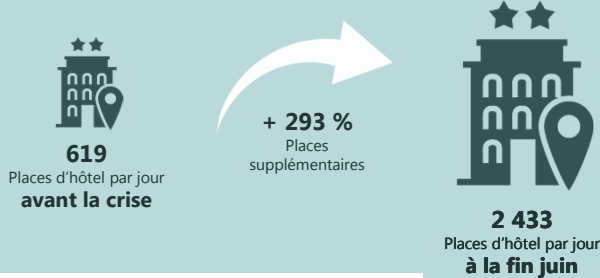


ACTIVITÉ DU 115 ET PUBLIC PRIS EN CHARGE PENDANT LA CRISE DU COVID-19

Source : DRDJSCS

Durant le confinement, la stratégie du Gouvernement afin de protéger les personnes vulnérables a été d'accélérer les mises à l'abri via la mobilisation de centres d'hébergement temporaire, de places d'hôtel ou encore la création de centres d'hébergements spécialisés dédiés aux personnes malades non graves. Pour réaliser ces mises à l'abri, les équipes mobiles ont été renforcées pour aller vers les publics, avec un partenariat avec les équipes médicales et de prévention.

L'évolution de l'offre d'hébergement



6 centres d'hébergements spécialisés ouverts pendant la crise soit 215 places dont 35% dans les Bouches-du-Rhône et 33% dans le Var.

Ces opérations assez massives et inédites dans la région ont permis de fortement limiter la prévalence à la COVID 19 pour les personnes hébergées (près de 150 cas déclarés par semaine au plus fort de la crise). Les personnes malades ont été, dans la grande majorité des cas, confinées dans leur centre d'hébergement. Cela a permis d'aller vers des populations qui n'avaient plus recours aux services sociaux (par exemple dans les Alpes-Maritimes près de 70 % des publics mis à l'abri n'étaient pas connus des maraudes). En fin de confinement, une évaluation sociale approfondie a été menée auprès de l'ensemble des personnes hébergées afin d'éviter toute rupture de prise en charge et de trouver des solutions adaptées.

Une baisse des appels aux 115 et de nouveaux publics en demande d'hébergement pendant la crise

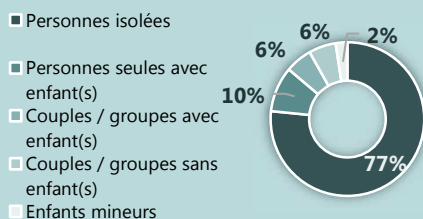
Pendant les deux mois qui ont suivi l'annonce du confinement par le gouvernement, le nombre d'appels enregistrés dans le SI 115 a diminué. La nature des demandes a également évolué avec une baisse très importante des demandes d'hébergement (- 58 %). Plusieurs hypothèses peuvent être émises sur la baisse de l'activité du 115 :

- ❖ les personnes ont reporté leurs démarches sur des besoins primaires au lieu d'appeler le 115 suite à la fermeture de la quasi-totalité des dispositifs de veille sociale et des services d'aide alimentaire,
- ❖ le nombre de personnes demandant un hébergement via le 115 a diminué du fait des places supplémentaires d'hébergement débloquées par l'Etat pour héberger le maximum de personnes sans-abri durant la crise sanitaire,
- ❖ les personnes n'étaient plus obligées d'appeler le 115 tous les matins après leur remise à la rue quotidienne (sur des places hivernales notamment) grâce à la continuité de l'hébergement imposée par le code de l'action sociale des familles pendant le confinement.

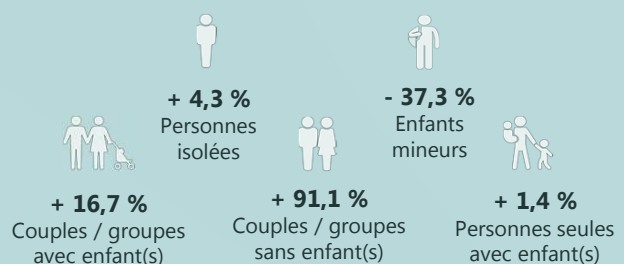
Le personnel du 115 a joué un rôle majeur de régulation, d'information et de soutien pour les personnes à la rue. En région, on constate une augmentation des nouveaux appelants au 115 et une évolution du public avec un retour des personnes éloignées de l'hébergement. Avec la crise, les évolutions des primo-demandeurs ont plus souvent été des couples et des groupes sans enfant(s) (+ 91 %). Sur la même période, le nombre de demandes d'hébergement d'urgence pour les enfants mineurs ayant appelé le 115 a diminué.

Zoom sur les publics qui ont fait une première demande d'hébergement

Profil pendant la période de confinement liée Covid-19 (du 04/03/2020 au 13/05/2020)



Évolution pendant la période de confinement (du 04/03/2020 au 13/05/2020)



Source : DRDJSCS Provence-Alpes-Côte-d'Azur, SI-SIAO 115



UNE CRISE SANITAIRE QUI A RÉVÉLÉ ET AGGRAVÉ UNE CRISE SOCIALE DÉJÀ EXISTANTE

Secours Catholique : des situations de pauvreté exacerbées par la crise de la Covid-19

Avec la crise sanitaire et le confinement, les situations de pauvreté se sont aggravées du fait d'un empilement des problématiques : accès à l'alimentation, hébergement, accès aux droits. Les personnes en situation précaire avant la crise ont basculé dans des situations de pauvreté extrêmes. Le Secours Catholique a constaté sur tout le territoire régional une augmentation importante des demandes :

- ❖ les demandeurs d'asile, les personnes en attente de la régularisation administrative de leur situation, qui travaillaient par exemple dans le bâtiment ou la restauration de manière non déclarée ; des personnes logées par des marchands de sommeil et qui se sont retrouvées avec la crise à avoir des difficultés pour payer le loyer, nourrir leurs enfants...,
- ❖ les personnes qui s'en sortaient grâce au travail informel et à la solidarité et qui ne sont pas connues des associations ou des centres sociaux car ne relevant pas des dispositifs bidonvilles ou de la politique de la ville,
- ❖ les saisonniers notamment dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes et les apprentis, en lien avec les secteurs d'emploi les plus touchés par la crise (restauration, tourisme, bâtiment, logistique),
- ❖ les personnes sortant de prison (environ 13 600 sortants de prison au niveau national) en situation de grande précarité à leur sortie,
- ❖ les personnes âgées très isolées, ne pouvant plus sortir, n'ont plus eu d'accès aux services publics et se sont tournées vers les associations.

Alors qu'habituellement le Secours catholique suit 1 500 foyers en région, plus de 600 nouveaux foyers ont sollicité de l'aide auprès de la seule délégation de Marseille.

Source : Secours Catholique

Fondation Abbé Pierre : la crise sanitaire a frappé et frappe encore durement les personnes précaires en région

Beaucoup de personnes sans-abri n'ont pu se confiner – faute d'hébergements suffisamment nombreux et de logements accessibles. Et malheureusement, le fait d'occuper un logement n'était pas non plus une garantie de vivre le plus fort de la crise dans de bonnes conditions, car des centaines de milliers de familles pauvres ont dû trop souvent être confinées dans de l'habitat insalubre et suroccupé. En effet, le coût élevé de l'immobilier en région Provence-Alpes-Côte d'Azur restreint les possibilités pour les ménages d'habiter dans des logements au nombre de pièces adapté. Parmi les habitants des Quartiers Politique de la Ville, quasiment un sur cinq habite un logement suroccupé, plus que partout ailleurs en France. À Marseille, dans certains quartiers, c'est un habitant sur quatre qui connaît ces difficultés de suroccupation. De même, on comptait avant la crise plus de 133 000 logements indignes en région et près d'un marseillais sur huit a dû choisir entre le risque de tomber malade en ne se confinant pas, ou la certitude de porter gravement atteinte à sa santé, en se confinant dans un logement insalubre ou dangereux.

L'épidémie de COVID-19 a ainsi agi comme le révélateur d'inégalités profondes et d'une crise sociale qui l'a précédée, renforçant la certitude que le mal-logement est aussi un enjeu de santé publique. Hélas, la fin du confinement n'a apporté que peu de répit aux habitants les plus précaires (travailleurs intérimaires, sans emploi, etc.) qui ont subi des pertes de ressources, subissent le drame des destructions d'emploi ou connaissent des difficultés croissantes à acquitter des loyers toujours plus élevés.

Source : Fondation Abbé Pierre





UNE MOBILISATION ACCRUE DES ACTEURS POUR RÉPONDRE À DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXACÉRBERÉES PAR LA CRISE

Depuis le début de la crise, les Conseils départementaux de la région ont mis en place de nombreux dispositifs d'urgence afin de venir en aide aux plus vulnérables, par exemple :

Département des Bouches-du-Rhône

- ❖ Rétablissement des droits RSA pour 4 000 situations (décisions prises par le Département et appliquées par la Caf et la MSA)
- ❖ Mise en place d'une procédure de contrat d'engagement réciproque dématérialisé (en lien avec les partenaires et les maisons départementales de la solidarité)
- ❖ Distribution des chèques d'accompagnement personnalisé avec augmentation de la dotation pour un public en rupture de ressources ou en absence de ressources
- ❖ Financement des paniers repas de la Croix Rouge et des trois sites de distribution Croix Rouge
- ❖ Distribution des chèques Etat pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux et habitant en quartiers prioritaires ville (QPV) et les personnes non allocataires, travailleurs pauvres ou ayant une personne majeure à charge et les étudiants
- ❖ Elargissement du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) à titre exceptionnel et dérogatoire, à des familles n'ouvrant pas droit habituellement à ce dispositif (augmentation du quotient familial à 1 000€ et prise en charge de 60 % de la dette locative).

Département du Var

- ❖ Aide financière exceptionnelle aux familles allocataires du RSA, adossée à l'aide d'urgence versée par la CAF aux familles en difficultés
- ❖ Renforcement des dispositifs d'accueil des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance : accueil en surcapacité, renforts en personnel, création de structures éphémères...
- ❖ Animation renforcée du réseau partenarial dans le domaine de l'aide alimentaire (mise en relation entre les différents partenaires, mobilisation de certains partenaires sur des champs d'intervention extérieurs à leur cœur d'action, réalisation d'une cartographie recensant en temps réel les partenaires en charge de la distribution de l'aide alimentaire...)
- ❖ Moratoire sur les décisions pouvant impacter défavorablement les allocataires RSA, ouverture des droits généralisée et facilitée, notamment pour les travailleurs indépendants (1800 décisions d'ouverture de droit prises en attente de justificatifs dont 500 pour les travailleurs indépendants).

En plus de ces dispositifs, le Département s'est associé à des initiatives locales afin de permettre le renforcement du lien social, de l'orientation et de l'accompagnement des publics précaires en vue de la satisfaction des besoins primaires

Source : Enquête réalisée par le Dros

Fondation de Nice : une forte mobilisation des équipes et une modification des pratiques professionnelles pour répondre aux besoins des publics les plus fragiles

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 et notamment la période de confinement, la Fondation de Nice a pu maintenir ses activités essentielles auprès des publics les plus fragiles, en particulier dans la halte de nuit et les maisons d'enfants grâce à la mobilisation de ses salariés qui ont répondu présent. Un stock de masques périmés hérité de la grippe H1N1 et l'engagement des personnels pour ne pas laisser « place vide » malgré les risques ont rendu possible cette continuité d'activité dégradée malgré plusieurs contraintes : l'absence des administrations au début du confinement, le départ des bénévoles âgés des associations d'urgence sociale, les informations continues et changeantes et les demandes de remontées d'informations à différentes administrations non coordonnées.

Cette crise inédite a modifié profondément les pratiques professionnelles, avec d'une part le décloisonnement des services et des secteurs de la Fondation, sans considération des financements ou des fonctions, et d'autre part le développement de la transversalité inter-associative. Cela a permis de répondre en urgence aux besoins vitaux des publics les plus vulnérables avec notamment :

- ❖ la création de maraudes 7j/7 lancée avec le Samu Social, la Mutualité Française, les ACT, le CSAPA et le CAARUD afin d'aller à la rencontre des sans-abris ;
- ❖ l'ouverture 24h/24h de la Halte de nuit avec une permanence des médecins et infirmiers des ACT et du CSAPA ;
- ❖ le maintien des visites à domicile ;
- ❖ la continuité de l'activité dans les 4 établissements de protection de l'enfance.

Depuis la fin du confinement, il apparaît indispensable de convaincre que les actions de solidarité ne peuvent pas se poursuivre à distance, en télétravail, car il y a un risque de déshumanisation de l'aide sociale. Aujourd'hui, comment combiner la responsabilité d'employeur et le rôle d'acteur social de la grande précarité ? C'est tout l'enjeu auquel se trouve confrontée la Fondation de Nice, comme de nombreux autres acteurs du secteur.

Source : Fondation de Nice



FRACTURE NUMÉRIQUE : UN FACTEUR D'EXCLUSION SUPPLÉMENTAIRE

L'épidémie du Covid-19 a révélé un facteur majeur d'exclusion supplémentaire : la fracture numérique. En effet, le confinement lié à la crise sanitaire a amplifié la fracture numérique déjà présente sur l'ensemble du territoire. L'impact a été plus important sur les populations déjà fragilisées avant la crise comme par exemple les personnes âgées qui maîtrisent moins les outils du numérique, les foyers modestes qui rencontrent des difficultés pour s'équiper et/ou s'offrir des abonnements internet et/ou mobile et les ménages résidant dans les zones rurales où la qualité du réseau et l'équipement sont plus faibles que dans les autres territoires.

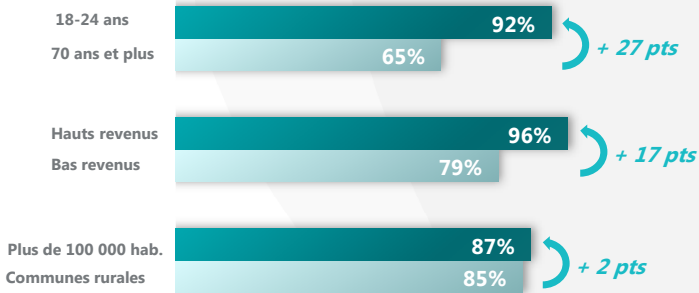
En région, de nombreux territoires sont situés en zones « grises », notamment dans les Hautes-Alpes ou les Alpes-Maritimes. Dans ces zones, les réseaux sont peu performants ou inexistant pour la connexion internet et/ou mobile [14] et [15].

Ainsi des difficultés peuvent apparaître, par exemple, pour les jeunes qui doivent suivre des cours à distance ou télécharger des supports pédagogiques. Les élèves et les étudiants n'ont donc pas été tous égaux face à la qualité du réseau internet ou mobile pendant la période de confinement, et cela a pu être pour certains un facteur de décrochage.

13 Les français et le numérique, en 2019



Proportion de personnes disposant d'une connexion internet à domicile

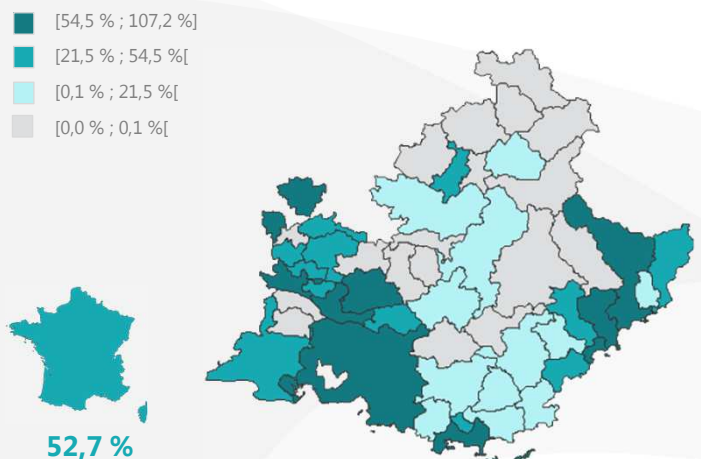


Source : CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et Aspirations ».

Si les trois quarts des français sont équipés d'un Smartphone ou d'un ordinateur, seulement 50% des personnes de 70 ans et plus le sont. La part des personnes disposant d'une connexion internet à leur domicile diminue également avec l'âge : 92 % des 18-24 ans contre 65 % pour les 70 ans et plus. Les personnes âgées se sont donc retrouvées plus isolées pendant le confinement. Cela a été également le cas des foyers les plus modestes qui sont moins équipés (92 % des hauts revenus ont un ordinateur contre 64 % des bas revenus) et disposent moins souvent d'une connexion internet (96 % pour les hauts revenus contre 79 % pour les bas revenus) [13].

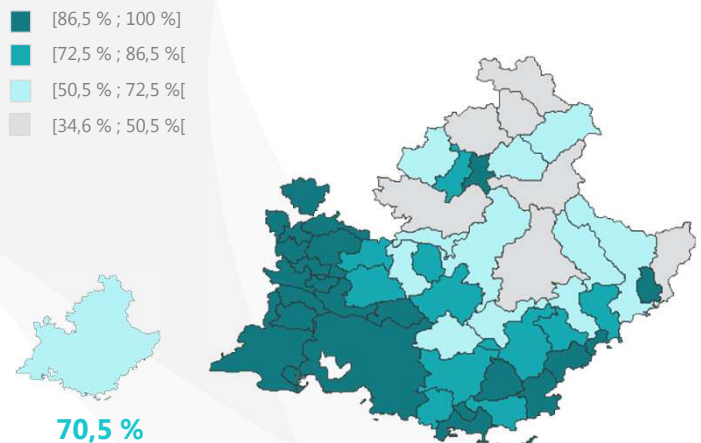
Pour pallier ces inégalités, de nombreuses institutions ou associations ont distribué du matériel informatique, notamment aux jeunes ou aux seniors qui n'étaient pas équipés d'ordinateurs ou de tablettes numériques.

14 Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique), en 2020



Source : Arcep, données en date du 2ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2020.

15 Part de la surface couverte en 4G (par a minima deux opérateurs), en 2019



Donnée France métropolitaine non disponible. Source : Arcep, données en date de juillet 2017 et janvier 2019.



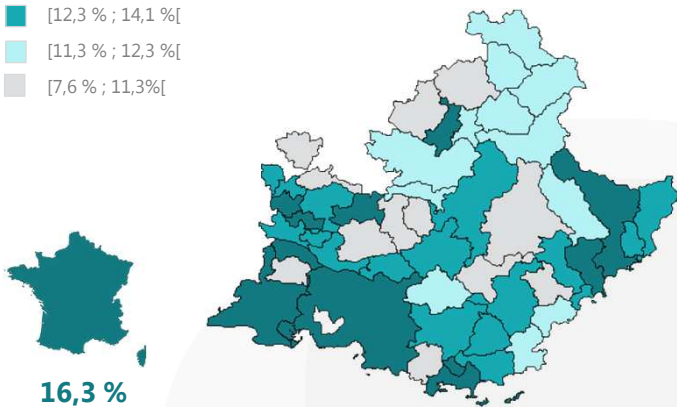
JEUNES : UN PUBLIC FORTEMENT TOUCHÉ PAR LA CRISE

En 2017, les jeunes de 16 à 29 ans représentent 15,1 % de la population en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (contre 16,3 % au niveau national). En formation ou à la recherche d'un premier emploi, les jeunes sont particulièrement touchés par la crise économique qui fait suite à la crise sanitaire.

La répartition des jeunes sur le territoire n'est pas homogène. La moitié des jeunes se concentre sur 15 % du territoire : les métropoles Aix-Marseille-Provence et Nice Côte d'Azur. Concentrés dans les grands pôles urbains, les jeunes sont moins présents dans les territoires alpins et ruraux, moins pourvus en établissements d'enseignement supérieur [16].

16 Part des jeunes de 16-29 ans, par EPCI, en 2017

- [14,1 % ; 17,0 %]
- [12,3 % ; 14,1 %]
- [11,3 % ; 12,3 %]
- [7,6 % ; 11,3 %]



Source : Insee, Recensements de la population.

Sur les 761 063 jeunes de 16 à 29 ans que compte la région Paca, 42,4 % sont scolarisés, tandis que 57,6 % sont sortis du système scolaire. Plus de 102 011 jeunes de 15 à 24 ans sont non-scolarisés et ne sont pas en emploi et les femmes (64,3 %) sont davantage touchées par les situations d'inactivité que les hommes (58,1 %). Ces jeunes, qui ne sont ni en emploi ni en études ni en formation (NEET), se retrouvent les plus exposés à la crise économique. De manière plus précise, cette catégorie regroupe deux publics différents :

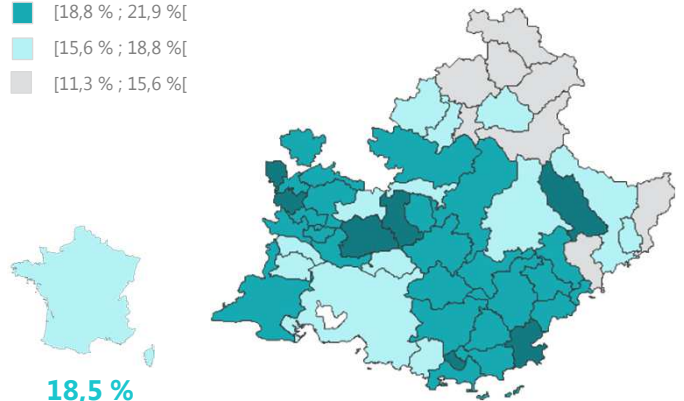
- les jeunes diplômés à la recherche d'un travail, se trouvant temporairement éloignés du marché de l'emploi, exposés à un risque de chômage prolongé ;
- les jeunes ayant quitté précocement le système éducatif et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail. En raison de leur manque de qualification, ils sont plus exposés au risque de pauvreté permanente, voire d'exclusion sociale.

La part des NEET est importante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (18,5 %) et place la région en troisième position derrière les Hauts-de-France (20,8 %) et la Corse (19,9 %).

Dans certains territoires, près d'un jeune sur quatre n'est ni en emploi, ni scolarisé : la CC Rhône Lez Provence (25,1 %), la CC du Golfe de Saint-Tropez (23,8 %) et la CC du Pays Réuni d'Orange (23,5 %) [17].

17 Part des jeunes 15-24 ans NEET (ni en emploi, ni scolarisés), par EPCI, en 2017

- [21,9 % ; 25,1 %]
- [18,8 % ; 21,9 %]
- [15,6 % ; 18,8 %]
- [11,3 % ; 15,6 %]



Source : Observatoire des territoires – ANCT.

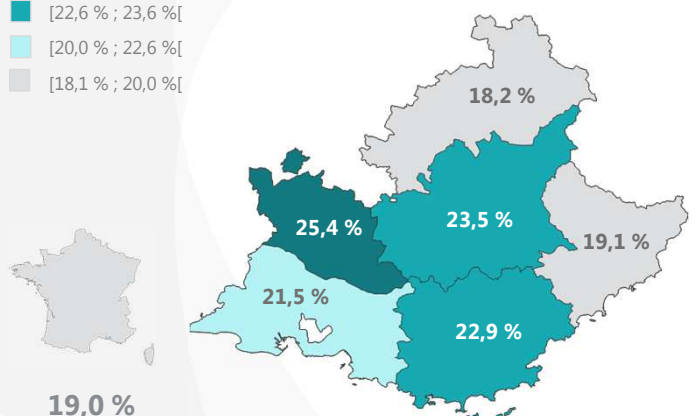
En région, le taux d'emploi des jeunes est particulièrement faible (40,7 % contre 43,9 % en France métropolitaine pour les 15-29 ans en 2017). Deux facteurs contribuent à ce phénomène : un taux d'activité plus faible qu'en moyenne nationale et un chômage des jeunes plus important. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 21,7 % en région et il est particulièrement élevé dans le département de Vaucluse où plus d'un quart des jeunes se retrouvent au chômage [18].

Par ailleurs en région, plus d'un jeune de moins de 25 ans sur deux est en emploi précaire (52 %) et les métiers les plus occupés par les jeunes sont vendeurs, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration et agents d'entretien.

Or, la crise de la Covid-19 a d'une part fortement impacté ces secteurs d'activité et d'autre part retardé l'entrée dans la vie active des jeunes sortant de formation. Cela s'est traduit par une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi catégorie A de moins de 25 ans au deuxième trimestre 2020 (+ 35,2 % contre + 0,2 % au deuxième trimestre 2019).

18 Taux de chômage des 15-24 ans en moyenne annuelle, par département, en 2019

- [23,6 % ; 25,5 %]
- [22,6 % ; 23,6 %]
- [20,0 % ; 22,6 %]
- [18,1 % ; 20,0 %]



Source : Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi.



LES MISSIONS LOCALES PENDANT LA CRISE SANITAIRE : GARDER UN LIEN AVEC LES JEUNES LES PLUS FRAGILES

Source : ARDML

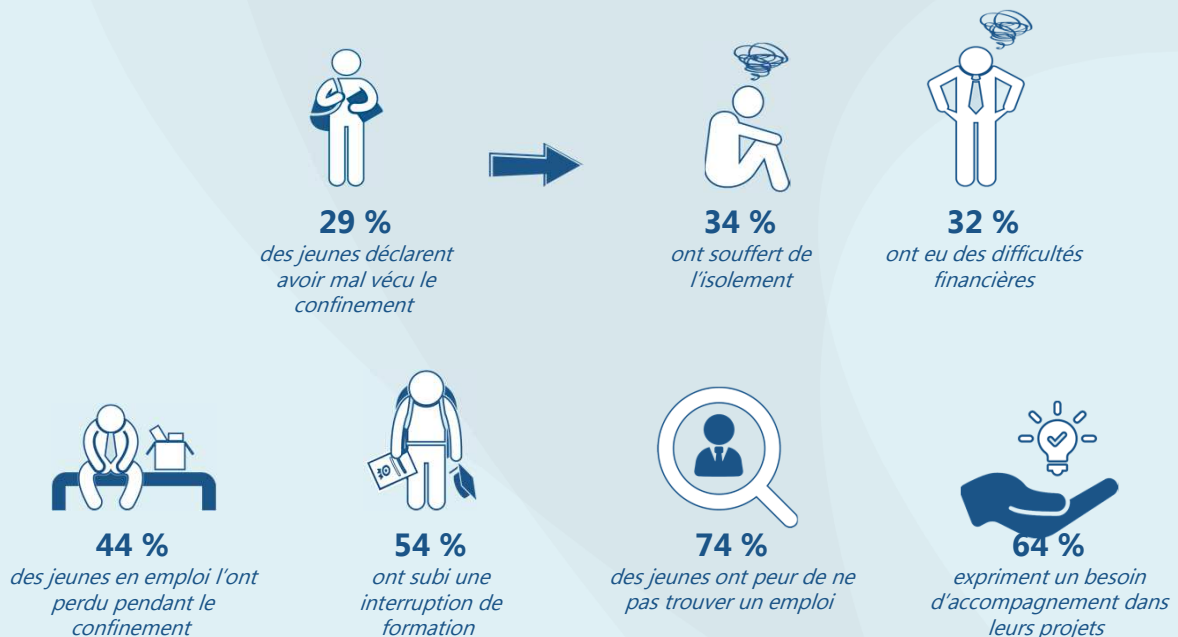
Entre mars et juin 2020, l'accès physique des jeunes aux services proposés par les missions locales ayant été réduit, ces dernières ont mis en place avec leurs partenaires de nombreuses actions visant à :

- garder un lien avec les jeunes repérés comme les plus fragiles pour connaître leurs besoins : contact téléphonique ou mail entre les conseillers et les jeunes en suivi actif, référent santé disponible par téléphone, achat de cartes téléphoniques pour les jeunes n'ayant plus de téléphone ;
- leur apporter des aides à la subsistance (accès à l'alimentation, à l'eau) : envoi de listes nominatives à des associations assurant la livraison de repas ou de colis alimentaire à domicile, diffusion des numéros spéciaux des associations intervenant sur les territoires ;
- leur apporter des aides financières d'urgence pour les aider à payer leur loyer, leurs charges... : pendant la crise, le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pu être mobilisé de façon simplifiée avec notamment la possibilité d'effectuer des demandes sans signature.

Au-delà, les missions locales ont constaté que la crise a eu des conséquences majeures pour certains jeunes présentant des addictions ou des pathologies en santé mentale (hypocondriaques, phobiques, dépressifs, anxigènes). Certaines situations de fragilité au sein des familles ont également été exacerbées pendant le confinement, se traduisant parfois par la mise à la rue de certains jeunes. Enfin, il ressort que cette crise a exacerbé et rendu plus visibles des problèmes déjà existants, avec la question de l'hébergement qui reste la plus difficile à résoudre (demandes restées sans réponse, 115 saturé...).

L'emploi, priorité des jeunes après le confinement

source : enquête Flash réalisée par les Missions Locales - 1 800 répondants en région





ACCOMPAGNER LES JEUNES EN TEMPS DE PANDÉMIE : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE DYNAMIQUE SOCIO-ÉDUCATIVE AU SEIN DU RÉSEAU DE L'URHAJ PACA ET CORSE

Source : URHAJ

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) PACA et Corse fédère et anime sur le territoire un réseau d'associations gestionnaires de résidences sociales-foyers de jeunes travailleurs. Pendant le confinement, 80% des salariés du réseau ont assuré la continuité des services auprès des 900 jeunes (16-30 ans) restés confinés dans les 25 résidences du territoire, soit un quart des résidents habituels.

Très vite, un groupe de travail socio-éducatif s'est réuni toutes les semaines, en visio-conférence, et a rassemblé à chaque rencontre entre 15 et 20 intervenants. Ces réunions se sont révélées tout autant utiles pour suivre la situation des jeunes et des équipes que particulièrement efficaces pour soutenir et diffuser idées et bonnes pratiques parmi les professionnels. Cette dynamique socio-éducatif ainsi créée perdure aujourd'hui avec des « apéros Blablat'HAJ », toujours en visio-conférence, auxquels participent désormais les jeunes autour des intervenants socio-éducatifs. Ces apéros resserrent les liens entre tous les jeunes, qui peuvent échanger sur les événements de leur vie quotidienne. Ils proposent aussi des compétitions amicales, des quizz musicaux, au cours desquelles les jeunes s'affrontent d'une résidence à l'autre pour gagner des petits cadeaux.

L'idée de l'appartenance à une plus grande communauté infuse ainsi parmi les résidents. Et ce jusqu'en Normandie, où deux résidences ont commencé à échanger avec Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« Heureusement que j'ai pu continuer à vivre dans mon studio »

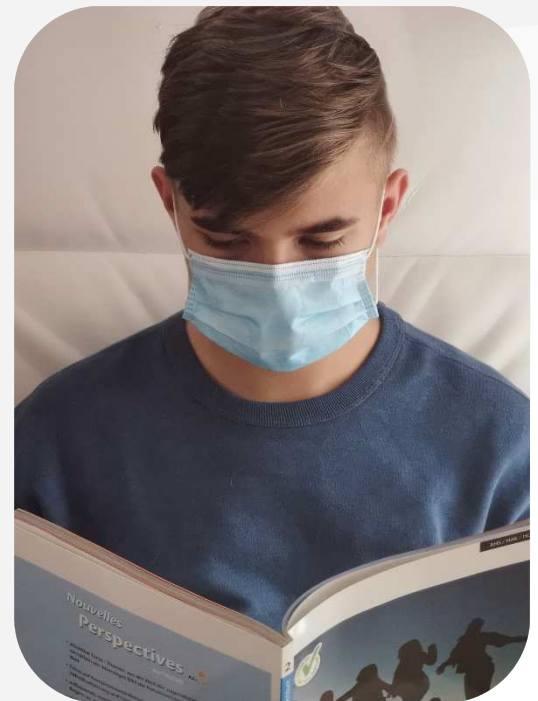
« Avant le confinement, tout allait bien. Je travaillais dans un musée et j'étais plus particulièrement chargée des publics scolaires. On prévoyait de se déplacer dans les écoles pour faire des ateliers. » Caroline occupait un petit studio dans une résidence Habitat Jeunes à Aix-en-Provence.

Le 17 mars, son monde s'est écroulé : le musée, comme les écoles, ont fermé pour une durée indéterminée. *« Ça a été un choc. Du jour au lendemain, je me suis retrouvée au chômage partiel. Enfin, quand on dit partiel... C'était un chômage presque total en fait. Heureusement que le studio, dans la résidence, était encore dans mes moyens. J'ai pu continuer à vivre là. »*

Même après le déconfinement, le chômage a continué, le musée n'avait pas repris toutes ses activités. *« Je déteste être au chômage, je déteste la situation, je déteste l'idée. J'ai envoyé des CV partout. »* A part une entreprise de coaching qui sera peut-être intéressée un jour par son profil, elle n'a trouvé qu'un poste de serveuse dans une grande chaîne de restauration rapide. *« C'est pas terrible ! »* Mais elle y croit toujours. *« Son loyer minime lui permet de vivre toujours dans la résidence jeunes et le chômage est un peu moins partiel aujourd'hui. »*

Tout compte fait, elle se dit qu'elle a bien fait de ne pas partir, de garder son studio. *« Il y avait pas mal de jeunes qui étaient comme moi, confinés dans la résidence. Un jour, dans l'espace fumeurs à l'extérieur, je rencontre un garçon avec qui je commence à discuter. On s'est revus ensuite. C'est mon petit ami aujourd'hui. »* Caroline dit ça avec un petit rire. Elle garde confiance en l'avenir.

Source : Entretien réalisé par l'Union Régionale Habitat Jeunes (URHAJ) PACA & Corse





PERSONNES ÂGÉES : AU-DELÀ DU RISQUE SANITAIRE, UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE PAR LE CONFINEMENT

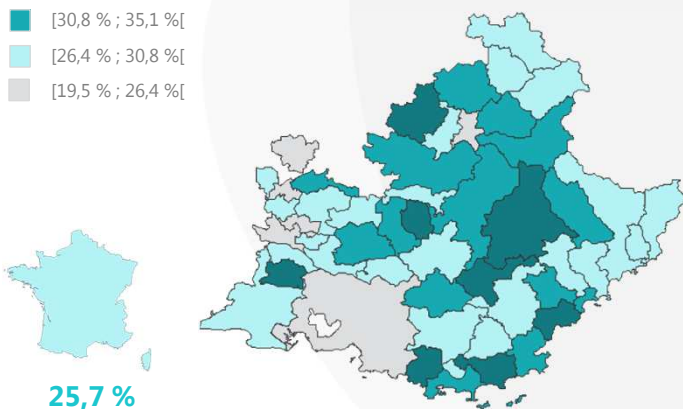
Dans la région, la part des 60 ans et plus représente 28,8 % de la population en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017 (contre 25,7 % au niveau national). Comme au niveau national, la population vieillit et les projections de population de l'Insee prévoient d'ici 2050, une accentuation de ce mouvement avec l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée aux grands âges des enfants du baby boom.

Même si leur état de santé s'améliore constamment grâce aux progrès de la médecine et de la société, les personnes âgées ont été les principales victimes de la crise sanitaire. En effet, l'âge est un facteur aggravant face au virus de la COVID-19, les fonctions du système immunitaire devenant moins résistantes. Ainsi en France, fin mai 2020, plus de 9 personnes décédées de la COVID-19 sur 10 sont âgées de plus de 60 ans¹.

Dans la région, la part des 60 ans et plus se concentre sur le littoral azuréen et les territoires ruraux, elle est supérieure à 36% dans la CC Lacs et Gorges du Verdon, la CA Sud Sainte Baume, la CC Alpes-Provence-Verdon "sources de Lumière", la CA Var Esterel Méditerranée, la CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure et la CC Méditerranée Porte des Maures [19].

19 Part des 60 ans et plus, par EPCI, en 2017

- [35,1 % ; 40,8 %]
- [30,8 % ; 35,1 %]
- [26,4 % ; 30,8 %]
- [19,5 % ; 26,4 %]



Source : Insee, Recensements de la population.

Le vieillissement de la population se traduit également par une augmentation des situations de dépendance. Dans la région, fin 2018, l'APA est versée à plus de 106 000 personnes de plus de 60 ans, soit une augmentation de 4,6 % depuis 2017. Au sein de la région, les situations de dépendance concernent davantage les personnes âgées dans les Alpes-Maritimes (7,8 %) ou les Bouches-du-Rhône (7,8 %) que dans le Var (6,3 %).

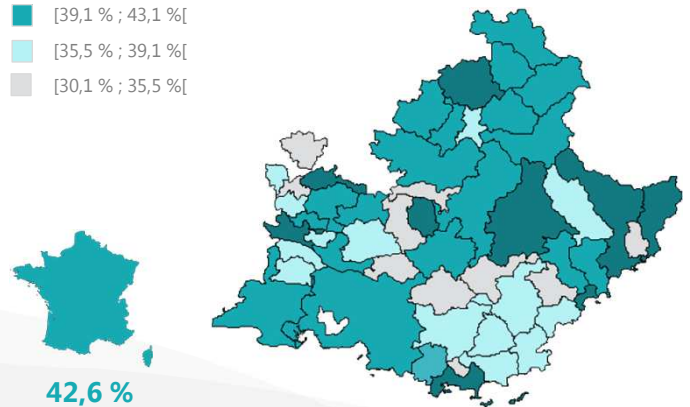
Au-delà de la crise sanitaire, les personnes âgées ont été les premières victimes des impacts du confinement, du fait notamment de leur isolement et de leur dépendance. En particulier les personnes âgées de 75 ans et plus qui représentent 11 % de la population dans la région (contre 9,4 % en France métropolitaine).

En région, parmi les ménages de plus de 75 ans, 42,1 % sont des personnes vivant seules dans leur résidence principale. Dans certains territoires, près d'une personne de plus de 75 ans sur deux vit seule (CA Cannes Pays de Lérins, Métropole Nice Côte d'Azur, CC Vaison Ventoux) [20].

¹Source : Santé publique France.

20 Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules, par EPCI, en 2017

- [43,1 % ; 47,1 %]
- [39,1 % ; 43,1 %]
- [35,5 % ; 39,1 %]
- [30,1 % ; 35,5 %]



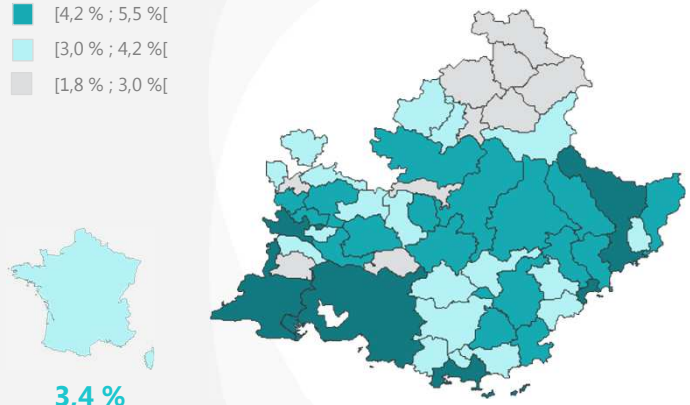
Source : Observatoire des territoires - ANCT.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur fin 2019, 66 626 retraités du régime général sont titulaires du minimum vieillesse. La région se place en deuxième position des régions de France métropolitaine où la part des retraités au minimum vieillesse est la plus élevée (6 %), derrière la Corse (10,8 %). Les pôles urbains et notamment les trois grandes métropoles de la région concentrent une part importante de retraités en difficulté [21].

21 Part des retraités au minimum vieillesse* sur la population de 55 ans et plus, par EPCI, en 2019

- [5,5 % ; 7,7 %]
- [4,2 % ; 5,5 %]
- [3,0 % ; 4,2 %]
- [1,8 % ; 3,0 %]

* Le minimum vieillesse comporte plusieurs allocations : l'allocation supplémentaire (ancien dispositif), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire invalidité (ASI).



Source : Observatoire régional des situations de fragilités.

Face à un isolement des personnes âgées accentué par la crise sanitaire, de nombreux acteurs (Conseils départementaux, CCAS, associations, citoyens) se sont mobilisés dans tous les territoires de la région afin de venir en aide aux personnes âgées, par exemple par la livraison de courses et de médicaments à domicile ou encore le soutien téléphonique pour lutter contre l'isolement, maintenir le lien social et rassurer les personnes âgées.



PERSONNES ÂGÉES : LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET LES CCAS S'ENGAGENT

Les Conseils départementaux : renforcer la solidarité en faveur des personnes âgées

Depuis le début de la crise du Covid-19, les Conseils départementaux sont en première ligne, tout particulièrement sur le volet sanitaire, social et médico-social. Dans ce contexte singulier, les équipes départementales sont plus que jamais mobilisées pour assurer la continuité du service public et d'accompagnement, notamment en direction des personnes les plus vulnérables.

Chaque département a dû réorganiser en urgence ses services et mettre en place des mesures exceptionnelles notamment en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie qui ont fait l'objet d'une attention particulière, quel que soit leur mode d'accompagnement (en établissement mais aussi à leur domicile).

De nombreux dispositifs ont été mis en place afin d'assurer une veille permanente en faveur des publics fragiles et de renforcer la solidarité en faveur des personnes âgées : plateformes d'entraide, prise de contacts téléphoniques auprès des personnes isolées... car le lien social est important pour éviter que les personnes vulnérables ne sombrent dans l'ennui et l'isolement. Au niveau de la santé, la distribution de masques est organisée dans les établissements médico-sociaux et les services prioritaires d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Source : Enquête réalisée par le Dros



Mises en place de mesures d'urgence et coordination des actions dans les territoires par les CCAS

Dès le début de la crise sanitaire, de nombreux CCAS du territoire ont été amenés à mettre en place des dispositifs d'urgence spécifiques en lien avec la crise du COVID-19, notamment en faveur des personnes âgées et des personnes vulnérables. Les actions ont concerné notamment :

- ❖ le portage des courses et des médicaments,
- ❖ la distribution de masques,
- ❖ la mise en place d'appels réguliers pour lutter contre l'isolement soit par les salariés des CCAS eux-mêmes soit par des bénévoles via des plateformes telles que «jeveuxaider.gouv.fr». Ainsi, à Cannes, plus de 5 500 personnes ont été appelées par le pôle Gérontologie Handicap du CCAS pour du soutien et de l'écoute par téléphone. À Aix-en-Provence, une plateforme d'appels pour les personnes fragiles ou isolées a été mise en place afin d'apporter des conseils et un soutien psychologique aux personnes âgées en situation d'isolement ainsi qu'à leurs proches aidants et un numéro vert a été mis en place par la ville d'Aix-en-Provence et le CCAS.

Pour les CCAS, la crise sanitaire a fait apparaître de nouveaux besoins mais surtout une aggravation des situations déjà existantes notamment en terme de précarité et d'isolement. Afin de repérer au mieux les personnes isolées et réussir à venir en aide aux plus vulnérables, certains CCAS ont coordonné différentes actions sur le territoire à travers des partenariats avec les acteurs locaux et des associations (Croix-Rouge, Secours populaire, Secours Catholique...), par exemple pour éviter une aggravation des troubles cognitifs et psychiatriques (anxiété, dépression, insomnie...) des populations les plus vulnérables.

Source : Enquête réalisée par le Dros

Pour en savoir plus sur les actions, dispositifs et mesures exceptionnelles mises en place par les conseils départementaux et les CCAS, nous vous invitons à consulter le document associé au Baromètre Social 2020 :



L'ACTION SOCIALE PAR TEMPS DE CRISE SANITAIRE

LA FORTE MOBILISATION DES ACTEURS EN RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES : UN CONFINEMENT SOCIAL QUI PERDURE POUR CERTAINS SENIORS

Source : Petits Frères des Pauvres

Toute l'année, je suis confinée chez moi...

« Le confinement, c'est très triste. Je me sens seule. Personne ne vient me voir. Je tourne en rond dans ma chambre. Les journées sont interminables... » Claudette, 87 ans.

Beaucoup de français ont vécu ce que vivent de nombreuses personnes âgées toute l'année. Être seul chez soi, ne voir personne, ne pas pouvoir sortir... La crise sanitaire sans précédent a dévoilé au grand jour les situations d'isolement des personnes âgées en France.

Dans les territoires, des familles, des voisins, des associations, des commerçants, des entreprises ont rivalisé d'imagination pour permettre aux personnes âgées d'être entourées au mieux, malgré les contraintes et les difficultés durant cette période de confinement.

Pendant le confinement :



51 %

des personnes âgées ont eu des contacts quotidiens avec leur famille
(vs 43 % en moyenne nationale)



67 %

des personnes âgées sont sorties au moins une fois par semaine
(vs 69 % en moyenne nationale)



17 %

des personnes âgées ne sont pas sorties du tout
(vs 15 % en moyenne nationale)



5 %

des personnes âgées ont déclaré avoir eu besoin d'aide
(vs 12 % en moyenne nationale)

Alors que chacun tente aujourd'hui de reprendre une vie la plus normale possible en vivant avec le virus, les Petits Frères des Pauvres constatent que de nombreuses personnes âgées subissent encore un véritable confinement social aussi bien en EHPAD qu'à domicile. Leur sentiment de ne plus exister, compter pour la société, a des conséquences sur leur santé et les amène parfois à se laisser mourir... Car l'isolement social est un facteur de perte d'autonomie et de dégradation précoce de la santé.



8 % des personnes âgées ont indiqué lors du déconfinement ne pas compter sortir (vs 5 % en moyenne nationale)

Si l'isolement des aînés est devenu pendant plusieurs semaines un sujet majeur de société, avec un nouveau regard sur la situation des plus fragiles, les Petits Frères des Pauvres en appellent à une politique de prévention et à un soutien à toutes les formes d'engagement citoyen car « le lien social ne se monnaie pas ».

Exemple d'actions locales contre l'isolement des personnes âgées en région



- Les équipes de **Ouest Var** et **Brignoles** ont livré aux aînés de beaux paniers composés de fruits et de légumes frais, de bouquets fleuris et de douceurs variées pour la fête du 1er mai.
- **Draguignan** : les bénéficiaires des Restos du cœur âgés de plus de 50 ans ont pu avoir un soutien de la part des bénévoles à travers une écoute téléphonique.
- **Marseille** : les Petits Frères des Pauvres sont partenaires de Maneo Senior et son initiative solidaire « Un mot, un dessin pour un senior ». Les acteurs de l'association ont contribué à la collecte, la distribution et la lecture des créations envoyés aux seniors dans les EHPAD.
- **Aix-en-Provence** : les bénévoles de l'équipe AMFV (Accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie) ont fait livrer des parfums de muguet aux dames accompagnées.



TABLEAU DE BORD PAR DÉPARTEMENT (Dernières données disponibles)

Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (données définitives), Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, SOEs – Traitement Dros

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
Pauvreté / conditions de vie							
Taux de bas revenus (2019, en %)	18,0	14,7	18,3	23,6	19,1	21,9	21,0
Taux de familles monoparentales à bas revenus (2019, en %)	40,5	36,8	36,6	45,2	40,5	44,2	42,0
Revenu médian des foyers à bas revenus (2019, en €)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf (2019, en %)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2019, en %) [p]	9,4	7,8	8,2	10,6	9,6	9,7	9,7
Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif Caf (2018/2019, en %)	0,8	4,3	-1,3	0,2	0,4	0,9	0,2
Persistance des allocataires du RSA socle Caf (2019, en %)	46,4	43,8	42,0	54,1	51,6	47,0	50,6
Formation / insertion / emploi							
Jeunes non insérés (2017, en %)	28,6	22,2	22,8	23,9	27,9	30,7	25,2
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2019, en %)	49,1	47,6	44,2	47,3	45,1	47,8	46,3
Taux de chômage localisé annuel moyen (2019, en %)	10,3	7,9	8,9	10,1	9,4	11,0	9,7
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (2019, en %) [p]	49,3	50,5	47,0	52,9	45,8	50,2	49,8
Part des salariés en emploi stable (2017, en %)	81,3	76,7	86,4	85,1	84,6	82,3	84,7
Logement							
Part des logements suroccupés (2017, en %)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (2019, en %)	9,4	12,0	10,9	17,6	10,3	14,1	13,7
Santé							
Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC (2019, en %)	8,6	6,3	7,6	12,6	9,5	10,8	10,4
Personnes âgées							
Indice de vieillissement de la population (2017, en %)	118,1	106,5	114,0	84,0	120,4	89,2	99,5
Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2019, en %)	4,5	3,3	6,3	6,9	5,0	5,3	6,0

(p) Données ASS et le taux de demandeurs d'emploi non indemnisés sont des données provisoires.

GLOSSAIRE

Le site Internet du Dros dispose d'une rubrique « Glossaire » qui contient l'ensemble des éléments de définitions, sigles et notes méthodologiques des publications du Dros.
www.dros-paca.org/fr/glossaire-du-dros/

EN SAVOIR PLUS...

- Zampini C., Surpeuplement, isolement, pauvreté : des ménages inégalement dotés face au confinement, Insee, Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 62, mai 2020
- Rouaud P., Sanzeri O. (Insee), Belle R. (DIRECCTE), Les employeurs face à la crise sanitaire : arrêts des embauches et recours à l'activité partielle, Insee, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 85, juillet 2020
- « Isolement des personnes âgées : les effets du confinement », rapport des Petits Frères des Pauvres, juin 2020
- « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 », les dossiers de la DREES, n° 62, juillet 2020
- « Baromètre de la consultation des ADIL », Agence Nationale pour l'Information sur le Logement, 26 juillet 2020

LES CAHIERS DU DROS

Vous pouvez consulter tous les Cahiers du Dros sur notre site Internet :

www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/

Pour la 7ème année, le Dros met à disposition sur son site Internet un fichier de données contenant l'ensemble des chiffres et illustrations de la présente publication. Vous y trouverez également des analyses et des données complémentaires, comme par exemple l'ensemble des chiffres clés déclinés au niveau des EPCI.

Directeur de la publication : Yves Fasanaro
 Directeur adjoint de la publication : Bernadette Melmont
 Rédacteur en chef : Julie Bertrand
 ISSN : 2101-6038

Crédits photographiques : Pixabay

Crédits picto : From the Noun Project : ghayn - Adrien Coquet - Silviu Ojog - Gan Khoon Lay - BomSymbols - Syafiq Fickle - Mohamad Arif Prasetyo - Hopkins - b farias - Monika - Simon Child - Istana Mutiara - ProSymbols - Vectors Point - Arthur Shlain - orlangiodo - Clockwise - mynamepong - Nook Fulloption - BomSymbols - fajar hasyim - Aulia - Amandine Vandesteene - Store Black - auttapol - Nikita Kozin - Jens Täming - Store Black - Brad Avison - Luis Prado - Matthias Van Wambeke - Ainsley Agatha - Creative Stall - Luis Prado - Ninejijip - Shocho - Vicons Design - Alice Design

Remerciements à : Jean-Philippe Berlemont et Léopold Carbonnel (DRDJSCS), Thierry Autard (Caf04), Pierre Duval (Caf05), Frédéric Ollivier (Caf06), Julien Orlandini (Caf83), Christian Delafosse (Caf84), Jean-Luc Billand et Laetitia Moulin (CD 04), Didier Marcon et David Blanc (CD 05), Camille Morini et Christophe Paquette (CD 06), Catherine Savignac (CD 13), Karine Dissard et Sabine Paquet (CD 83), Belkheir Gaouille (CD 84), Raymond Capello (Dros), Camille Bernard (Fas Paca Corse), Nicolas Bianco et Lucie Condamino (Pôle Emploi), Carole Cinerelli et Christophe Kricorian (Caf 13), Cécile Benezet (URIOPSS Paca Corse), Camille Bernard (FAS Paca Corse), Nathalie Berthe (ALOTRA), Angèle Garnier (AMPIL), Séverine Gil (MPE 13), ainsi que les CCAS de Aix-en-Provence, Arles, Bormes-les-Mimosas, Cannes, Cavailon, Château-Arnoux St Auban, Châteauneuf-les-Martigues, Digne-les-Bains, Embrun, Manosque, Saint-Laurent-du-Var, Septèmes-les-Vallons, Vedène.

